

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 14 MARS 2008

Procès verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et des adjoints :

L'an deux mil huit et le 14 mars à 20 heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la commune de FAUGERES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 09 MARS 2008,
se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Etaient présents messieurs les conseillers municipaux : AUDIBERT Odile, BLACHERE M. Louise, BOYER Paul, DESCHANEL André, GUARNER M. France, LEYDIER Henri, OZIOL M. Thérèse, PALADEL Christian, PASCAL Jean, POUDEVIGNE Danielle, TALAGRAND Eric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PALADEL Christian, Maire, qui, à l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer AUDIBERT Odile, BLACHERE Marie Louise, BOYER Paul, DESCHANEL André, GUARNER Marie France, LEYDIER Henri, OZIOL Marie Thérèse, PALADEL Christian, PASCAL Jean, POUDEVIGNE Danielle, TALAGRAND Eric dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Ensuite Mme BLACHERE Marie Louise, la plus âgée des membres du conseil, a présidé la séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mr PASCAL Jean.

Election du Maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code des collectivités territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-7 du Code des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	10
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : PALADEL Christian	:	10 voix

Mr PALADEL Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Création des postes d'adjoints :

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (10 voix pour, 1 abstention), la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Election 1^{er} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	10
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : PASCAL Jean	:	10 voix

Mr PASCAL Jean, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 2^{er} Adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	10
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : OZIOL M. Thérèse	:	10 voix

Mme OZIOL M. Thérèse, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 3^{er} Adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	10
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : TALAGRAND Eric	:	7 voix
BOYER Paul	:	2 voix
BLACHERE Marie Louise	:	1 voix

Mr TALAGRAND Eric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire